

**SUD TRAVAIL**

DRTEFP

75019 PARIS

66 rue de Mouzaïa

Membre de SOLIDAIRES

l'Union Syndicale Groupe des 10

www.multimania.com/sudtravail

# TOUT VA MIEUX

A diffuser largement  
dans les services  
SVP

Septembre 2001

n°22

## accident de Toulouse du 21/09/01

### ***assurer la protection des salariés***

La France vient de connaître à Toulouse ce 21 septembre 2001, un des plus graves accidents industriels de son histoire et les carences des pouvoirs publics tant en matière de santé publique que d'environnement sont d'ores et déjà patentées.

Ainsi a-t-on pu entendre un jeune ingénieur de la direction régionale de l'industrie (DRIRE) déclarer que du strict point de vue technique -et réglementaire- l'usine AZF- aurait dû être fermée mais que le réalisme imposait la prise en compte des impératifs économiques et sociaux. En d'autres termes donc, que le principe de précaution toujours invoqué après coup, avait été en l'occurrence soigneusement oublié au nom du profit et du sacro-saint *emploi*.

Nul doute que les hommes politiques de tous bords tireront de ce drame de trop tardives conclusions, dans la recherche d'une plus-value électorale. Quelques soit le résultat de l'enquête, nous pouvons faire quelques constats :

1 - Si outre le Premier Ministre, les ministres de l'environnement, des finances, de l'intérieur et de la santé et du logement

se sont rendus toutes affaires cessantes sur les lieux de l'accident, force est d'observer que madame la ministre de l'emploi et de la solidarité n'a pas jugé utile de faire le déplacement,

indifférente sans doute au fait qu'il s'agit avant tout d'un accident du travail.

Car -faut-il le rappeler?- pour l'essentiel les victimes étaient salariés de la filiale de Totalfina et si celle-ci avait été construite en rase campagne, les dégâts matériels et le choc psychologique auraient certes, été très inférieurs, mais le nombre de morts et de blessés graves n'aurait pas été sensiblement différent.

Mais -faut-il le dire?- le ministère de l'emploi n'a sans doute rien à dire, si ce n'est que lui aussi a fait depuis longtemps le choix de privilégier l'emploi à ce que l'on appelle la protection des travailleurs. Ainsi aujourd'hui la sous-direction des conditions de travail et de la prévention des risques du travail ne compte guère plus de cinquante agents (secrétaires comprises) dont un seul est chargé tout à la fois de la prévention des risques chimiques et du contrôle des produits chimiques.

Et dans le même temps, presque soixante-dix agents sont mobilisés par la communication interne et externe du ministère. Faut-il se surprendre donc qu'aucun communiqué de presse n'a été diffusé à cette heure sur cet accident ? Sans doute pas, car il ne saurait à l'évidence y avoir communication sans contenu.

2 - Les services de l'inspection du travail vont, comme d'autres, se retrouver en première ligne

suite à ce drame : sont-ils en mesure de rendre compte d'une action efficace de leur part en matière de protection de la santé des salariés ?

La réponse est malheureusement négative. Il convient en effet de souligner d'une part que les inspecteurs et les contrôleurs du travail ne bénéficient que d'une formation dérisoire en matière de risque chimique. Aujourd'hui la formation dispensée aux inspecteurs élèves du travail en la matière se réduit à un module de cinq jours, alors même que, juristes de formation pour l'essentiel, aucun -ou presque- n'a de notion en matière d'hygiène et sécurité préalablement au recrutement.

Quant aux effectifs, il est évident que les quelques 1200 agents de contrôle pour la France entière ne peuvent en aucun cas assurer pleinement cette mission de protection de la santé des travailleurs, d'autant que s'y surajoutent bien d'autres et notamment la mise en œuvre de la loi relative à la réduction du temps de travail, le contrôle des plans sociaux, la lutte contre les discriminations...

Et, ce ne sont pas les quelques vingt ingénieurs de prévention rattachés aux directions régionales du travail qui peuvent utilement leur apporter un appui dans cette tâche : leur nombre trop restreint et leur formation polyvalente l'exclut.

Enfin, force est de souligner que les inspecteurs du travail ne disposent pas des moyens juridiques suffisant pour contraindre les sociétés à assurer la sécurité de leurs salariés. Les sanctions pénales, les 25 000 francs d'amende prévue pour le non-respect des règles de sécurité édictées par le code du travail sont dérisoires au regard des intérêts financiers en jeu. Qui plus est le plus souvent les procédures engagées sur la base de ces dispositions sont malheureusement classées, lorsqu'il n'y a pas eu accident, tant la justice, elle aussi, est soumise au réalisme imposé des « impératifs économiques et sociaux ».

3 - Et cependant, quelle que soit la cause de cet accident, on ne saurait éluder la question de l'incidence des relations de travail ou de la gestion des ressources humaines comme facteur de risque. Certaines organisations syndicales l'ont à juste titre souligné : les réductions drastiques d'effectifs et la sous-traitance poussée à l'extrême dans ce secteur industriel en raison

d'une recherche de la maximalisation des profits doit être mise en cause.

Le bilan aujourd'hui est sans appel : c'est tout à la fois les relations de travail dans l'entreprise qui doivent être repensées et la politique du ministère qui n'ose plus s'appeler « du travail » qui doit être réorientée pour une mobilisation des services mettant comme priorité absolue la protection des salariés.



## Viviers de femmes

Dans le rapport sur l'égalité des chances hommes femmes dans notre ministère, nos énarques technocrates (ou le contraire) parlent de constituer, lisez bien, "des viviers de candidatures féminines". Le terme fait très moderne, managérial en diable. Alors on a été prendre le dictionnaire: *VIVIER*: bassin pour la conservation, l'engraissement et l'élevage du poisson, des crustacés... Pourquoi pas batterie d'élevage de volaille? Décidément on est bien mal dirigé et les femmes ont encore à se faire du mourron. Quand on lit ça, on fout le rapport en l'air.

## Harcèlements moral et sexuel

Vous connaissez la légendaire capacité de nos chefs très supérieurs à prendre des décisions quand il s'agit de remettre en cause les comportements inadmissibles de la hiérarchie intermédiaire. C'est pourquoi, nous avons envoyé la lettre suivante à chaque DR et DD, ce qui est bon dans le privé l'est aussi dans le public. (pour une fois!)

Objet : Harcèlement moral dans vos services

Mesdames (comptez vous) et Messieurs les directeurs régionaux et départementaux

*En tant que chef de service vous allez être amené au vu de la loi en préparation sur le harcèlement moral d'être particulièrement vigilant.*

*Notre métier, mais aussi nos fonctions de syndicalistes nous donnent tous les jours des exemples, des stratégies des harceleurs.*

*Dans nos services, ce type de "comportements" existe, et vous le savez. Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs. Il serait d'ailleurs utile dès à présent de faire un point en réunion de service et dans les CHS compétent pour votre service, afin de donner à chaque agent les recours possible. C'est l'agresseur qui doit être sanctionné, muté, pas la victime.*

*Pour notre part, nous serons extrêmement attentifs et nous employerons les moyens qui conviendront pour que toutes les victimes soient protégées, et nous agirons en conséquence, avec les agents, contre les harceleurs et ceux qui autour d'eux les aident ou les confortent.*

*Vous admettez que nous serons dans notre rôle de syndicaliste à cette occasion.*

**LES RÉSULTATS SONT MÉDIOCRES  
JE ME HARCELÉ PEUT-ÊTRE PAS  
LES BONNES PERSONNES.**



## Représentativité au Ministère du travail

L'administration nous avait reconnu représentatif en septembre 1998 en île de France, en octobre, pour les inspecteurs du travail. début août 2001, elle nous a reconnu représentatif au niveau de tous les services déconcentrés du Ministère de l'emploi et du travail, pour les inspecteurs en février dernier, pour les contrôleurs et les agents et adjoints administratifs. Nous sommes de plus représentatif dans 15 régions, la Guyane et à l'intefp. Nous avons fait des recours qui tardent pour l'administration centrale emploi travail, Provence Alpes Côte d'Azur. Nous avons perdu pour Rhône Alpes.

Le bilan est donc extrêmement positif

Ne vous gênez plus, votez pour nous sans complexe, et même avec convictions, pour le ctpm

et pour les ctpm là où nous avons conquis le droit de nous présenter.

**Ne soyez plus maso, soyez sadique, votez sud**

## Les C pour compte

Le 26 juin, Sud avait appelé les C à se mobiliser avant l'arbitrage définitif du budget pour qu'il y ait un véritable plan de transformation d'emplois en finissant avec les agents administratifs et les agents de service technique pour qu'ils soient reclassés en adjoints administratifs, et pour que des primes soient données puisqu'il n'y a pas de raison que les B et A touchent seuls des primes supplémentaires. 400 signatures à une pétition ainsi qu'une pétition de soutien des B et A ont été recueillies.

La CFDT et la CGT nationales sollicitées dès le 4 mai n'ont pas répondu à cette proposition d'action, alors que c'était le désir des C de se faire entendre. Beaucoup disent très clairement qu'ils se sentent laissés tomber par la Dagemo et les syndicats.

Seules cfdt et cgt de Paris sont venues soutenir l'action du 26 juin.

Une délégation de 22 agents avec 70 C sur place dont 15 C dont beaucoup de non syndiqués a été reçue par le Dagemo. Figurez vous que rien dans le budget 2002 n'est prévu pour les C. Cette délégation aura permis de mettre les points sur les I.

Mais rendez vous est pris à la rentrée pour pousser un max. et obtenir satisfaction.

## Effectifs en section

Nous allons proposer une nouvelle fois aux autres syndicats une campagne auprès des UL et UD et confédérations pour le doublement des sections d'inspection et des effectifs en section.

## KESSLER embauche AUBRY... qui bénéficie d'une belle promotion

Où a pu bien passer AUBRY, disparu l'automne dernier du ministère ? L'information nous avait échappé : mais il est vrai, *DIAGONALES*, si prompt usuellement à nous renseigner sur le devenir des princes du sérail nous l'avait caché et cela restait pour tous un grand mystère que T.V.M. dévoile aujourd'hui. AUBRY a été embauché par KESSLER et vient même d'être

promu aujourd'hui ...directeur des affaires sociales de la fédération française des sociétés d'assurances.

Rassurez vous (?) il ne s'agit pas de Martine mais "seulement" d'Eric AUBRY, ancien sous-directeur de la négociation collective (D.R.T.) : ce qui n'est pas rien et laisse quelque peu perplexe quant à l'orientation politique de la haute administration qui a (paraît-il) à mettre en œuvre une politique "de gauche".

Bon vent donc à Eric AUBRY, auquel le Conseil National de SUD TRAVAIL, réuni en conclave vient de décerner en conséquence son prestigieux prix :

### La Pantoufle d' Or 2000

P.S. : ça gagne dans les combien ce machin là ?

P.S.2 : à quand des travaux pratiques de déontologie à l'INT, obligatoires pour toute la hiérarchie ?

## Amnistie patronale

En ce temps de présidentielles, où chacun a besoin d'amnistie parmi nos chers politiques, nous avons bien peur une nouvelle fois que les patrons vont encore se tirer d'affaires pour tous les PV dressés par l'inspection, sauf bien entendu pour le travail dissimulé. Nous allons donc mener une campagne contre l'amnistie des patrons.

Qui veut faire avec nous? Qui veut écrire dès aujourd'hui aux députés pour qu'ils s'engagent à ne pas voter l'amnistie des patrons.

## Réfléchir à 10 ans.

Comme vous le savez, d'ici 10 ans il y aura la moitié des fonctionnaires de tous les ministères, et de notre ministère qui seront partis à la retraite. Soit.

C'est dire l'enjeu qu'il y a pour tout gouvernement de réduire le nombre de fonctionnaires et donc le budget de l'Etat.

C'est pourquoi en tant que syndicalistes il faut bien réfléchir sur la fonction publique que nous souhaitons pour notre pays, dans le cadre européen, dans 10 ans.

Le libéralisme que nous connaissons a déjà des projets précis. A nous de répondre, bien entendu intelligemment. On peut par exemple penser que la tendance sera à externaliser encore un peu plus une partie de nos missions et de la gestion de nos services (informatique, stats, locaux...).

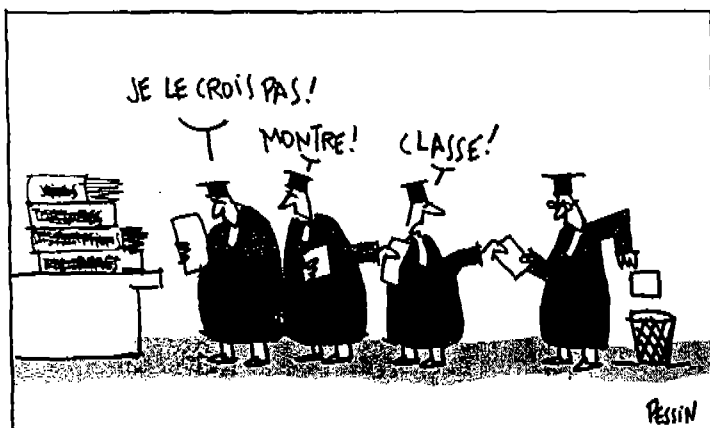
Le deuxième objectif sera de casser le statut de la fonction publique, de réduire le nombre de fonctionnaires. Au vu des derniers recrutements de contractuels A, la tendance sera d'en recruter encore plus et sans concours, ce qui permettra toutes les dérives des "entretiens d'embauche". On peut aussi penser que si nous sommes dans une période de croissance, les plus diplômés iront dans le privé, pour gagner de l'argent et donc il faudra attirer quand même des personnes dans la fonction publique, en C, en B et en A. Il faudra les payer plus, voire beaucoup plus, ce qui doit nous faire réfléchir dès à présent sur les B et les C.

Quel niveau de recrutement pour les C et pour les B dans 10 ans? Bac pour les premiers, Bac plus 2 pour les B? ou comme aujourd'hui? Avec l'idée qu'un bon marché du travail aura tendance à baisser le niveau de diplôme des candidats fonctionnaires.

De même faut il une fonction publique d'élite, de A+, sans C. Ou la FP doit elle inclure toutes les couches sociales de la Nation? Et même des non diplômés que la FP se chargera de former? La FP doit elle rester une force d'intégration des classes sociales les plus défavorisés ?

Ensuite, on peut penser que l'on recrutera des agents polyvalents qui pourront faire un peu tout dans les services et qui dit corps polyvalent veut dire corps non spécialisés, non techniques. Recruter des B pour aller dans tous les services de tous les ministères avec un recrutement local ?

Dernier point: les catégories C. Se posera la question de savoir s'il y en aura autant, voire encore. Si l'on enlève l'éducation nationale, il y a



un million de fonctionnaires, dont 45% de C. L'Etat n'a t'il pas intérêt à employer des C pour faire un boulot de B, des B pour faire un boulot de A.

Vraies questions auxquelles il faudra que les syndicats répondent, en tant que fonctionnaire-citoyen-contribuable.

Nous ne croyons pas aux solutions libérales des énarques que nous rencontrons au Cabinet ni à l'administration centrale ni parmi les DR et DD qui veulent être toujours les premiers de la classe, surfant toujours sur la dernière mode.

## Faut il développer le recrutement des contractuels?

### NON!

La dagemo recrute pour la centrale et les services extérieurs des contractuels: Comme nous le dit M SANSON, sous directeur, il y a plein d'avantages.

- facilité de recrutement (en deux ou trois mois);
- on choisit celui que l'on souhaite, pour le poste que l'on a concocté pour lui, et à tel endroit. Pas dans le département d'à coté. Pas de demande de mutation avant plusieurs années par l'agent.
- Comme l'on a choisi un professionnel, il est tout de suite efficace (pas besoin de formation initiale).
- On négocie directement avec le contrôle financier des postes supplémentaires en démontrant l'"utilité" du poste à créer.
- Très simple pour remplacer un titulaire.

Voilà les 4 raisons pour lesquelles nous sommes contre le recrutement des contractuels.

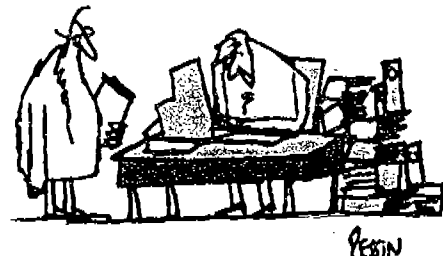
Nous restons attachés au concours, le moins mauvais système de recrutement, qui laisse une chance à chacun, à niveau égal, au moins à l'écrit, même si une part de chance existe bien évidemment.

40% des A sont aujourd'hui contractuels dans les services extérieurs de notre ministère, pour effectuer des tâches de titulaires. A moyen terme le statut de la fonction publique est en péril.

## Qui n'est pas parti en vacances cet été?

Beaucoup d'agents de nos services ont pris leur congé cet été mais n'ont pas pu partir faute d'argent. Les fonctionnaires sont privilégiés, c'est bien connu des journalistes et des députés. Mais quand on touche 6500f par mois... Les premiers touchés sont ...les femmes, surtout celles vivant seules avec leur(s) enfant (s). Faites un sondage autour de vous parmi les C et les B et vous verrez. Et si en plus vous nous faites parvenir votre petite enquête, on l'a publiée en ne citant pas le département.

LES VACANCES ONT DEUX FONCTIONS: OUBLIER LE STRESS DE L'ANNÉE ET PRÉPARER CELUI DE LA RENTRÉE.



## Financement des syndicats par l'Etat

Les partis politiques sont financés par l'Etat, ce qui leur permet des dépenses somptuaires (séminaires chics, déplacements inconsidérés, permanents à vie...) Plus il y a d'argent, plus les compromis et les compromissions seront importants...et moins il y aura besoin d'adhérents et d'électeurs.

Certains proposent la même chose pour les syndicats.

C'est le nouveau projet qui est destiné à donner des sous aux confédérations syndicales. C'est une façon de les aider à renaître. Le fric a toujours tendance à pourrir les gens, les institutions plutôt qu'à les rendre plus vertueux.

Peu à peu, elles s'éloignent de la réalité. L'important est de faire des voix, coups médiatiques, publicités à l'appui, experts en communication, avec des chargés de presse.

Pour le syndicalisme, le pire serait de filer du fric aux confédérations. Elles n'écoutent pas leur base, elles signent n'importe quoi, plus vite que

leur ombre sur tout, pourvu qu'elles se fassent bien voir par le patronat, la presse de connivence et le gouvernement rouge rose vert.

Il faut renforcer le syndicalisme... en bas, pas en haut. Cela passe par de nouveaux droits syndicaux dans l'entreprise financés par ...le patronat. Pas de mandaté 35 heures qui ne dominent rien et qui signent n'importe quoi.

Il faut un renforcement du droit syndical qui n'a pas bougé depuis 20 ans, dans l'entreprise, et même dans celles de moins de 50 salariés:

- protéger les simples adhérents non mandatés,
  - donner des heures d'autorisations supplémentaires,
  - donner des heures mensuelles d'information à chaque salarié pour assister aux réunions syndicales dans l'entreprise sur le temps de travail.
  - avoir dans chaque ville des bourses du travail pour les syndicats, financés par les chambre du commerce et de l'industrie.
  - revoir la notion de représentativité pour éliminer les syndicats qui n'existent pas ou plus, dans l'entreprise, dans la branche, ce qui réduira l'éclatement syndical. Aux électeurs de décider.
  - interdire les emplois fictifs dans les organismes sociaux.
  - vérifier les heures de formation syndicale bidon qui financent les syndicats indirectement.
  - renforcer des pénalités en terme de discrimination syndicale dans les deux sens car certains syndicats sont favorisés de manière discriminatoire
- Donc pas de sous au sommet mais des moyens en termes d'autorisations d'absence au niveau de l'entreprise.

## **Tirer les leçons des 35 heures dans la fonction publique**

Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse.

Les agents du Ministère ont massivement refusé de travailler le samedi, même le matin et refusé l'élargissement de l'ouverture du service public en début et fin de journée, car on ne doit pas passer sa vie au boulot et que l'on veut faire autre chose notamment le week end. Ils ont raison.

En tant que consommateur, ils appliqueront les mêmes principes:

Ne pas aller dans les magasins le dimanche, le samedi (c'est plus dur) (ouvrez vos congélateurs)

Ne pas aller dans les grandes surfaces après 19h30

Ne pas utiliser les services par téléphone, le soir, la nuit, le samedi, le dimanche.

Ces actions contribueront à détruire les emplois précaires, flexibles, à temps partiel, payés au smic horaire.

Faites partager ce point de vue à vos enfants, vos parents, vos amis, vos collègues, vos voisins...Y'a du boulot

Racontez nous vos impressions, vos arguments...

## **Les apprentis sorciers**

Magnifique brochure sur papier glacé : guide de l'apprenti. Chic la « comm. » a eu une idée... mais c'est pour dégingliser la fonction publique et ces feignants de fonctionnaires.

Page 152 : où vous renseigner ? auprès de la dd ou de la dr ... « mais il vous sera peut être difficile de joindre la personne voulue. Vous pouvez également contacter le service Info Emploi au 08...ou consulter le 3615 Emploi ou encore le site internet du ministère... ». Voilà le tour est joué. Tout pour le privé faute de fonctionnaires. L'édition de 1994 disait la même chose...

## **Le choix du contentieux: 3 à 0, le printemps a été chaud**

Messieurs les Hiérarques :  
PROFESSIONNALISEZ-VOUS VOUS MÊME !

L'administration centrale, cabinet de conseil à l'appui ne cesse de nous le dire : « *il faut vous professionnaliser* ». Nous aurions tendance à leur retourner ce slogan et là non sans quelques raisons ... garanties par le Conseil d'Etat. Plus sérieusement on ne peut que déplorer la désinvolture avec laquelle la haute fonction publique -et les ministres- traitent, ou maltraitent le droit, dont le respect pourtant est le garant de la démocratie :

### I - Le mouvement des contrôleurs :

LA N.B.I. , constat de décès.

Le Conseil d'Etat, une nouvelle fois, vient de nous donner raison en annulant le décret NBI de décembre 1999 en constatant qu'il écartait les contrôleurs en section pour un motif "dépourvu de tout lien avec les responsabilités et technicité" que comportent ces fonctions.

Le ministère, très gêné, a décidé de faire comme si de rien n'était et continuera jusqu'à la fin de l'année à donner aux mêmes ... Avec l'aval de l'inspection des finances ou la Cour des Comptes ?

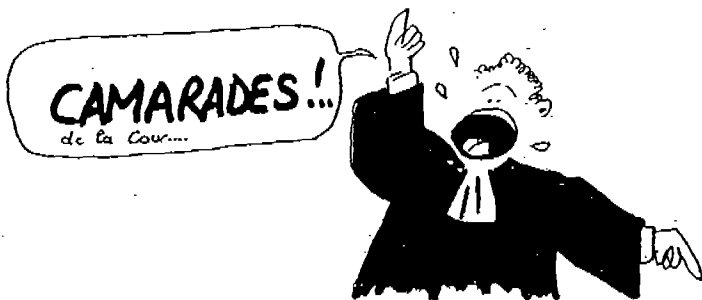
Pour notre part nous invitons les contrôleurs du travail exclus de cette prime -en section ou hors section- à demander un dédommagement beaucoup plus que symbolique, selon des modèles types de courrier qui peuvent être obtenu auprès du syndicat national ou des sections gratuitement, sans obligation d'achat, tous droits de reproduction étant autorisés y compris URSS.

Soulignons qu'au-delà de la défense des droits individuels, ces actions individuelles cumulées sont une arme puissante pour obtenir une revalorisation du statut des B pour laquelle SUD Travail se bat depuis plus de deux ans. A ce jour plus de 400 réclamations ont été envoyées au ministère individuellement, collectivement ou syndicalement.

C'est beaucoup et c'est peu, car il importe que les quelques 800 contrôleurs en sections et les 1400 répartis dans d'autres services qui n'ont pas perçu cette prime forment de telles demandes pour faire pression sur le ministère.

Bien entendu, il faudra aller par delà, devant les tribunaux administratifs le refus d'indemnisation "spontané" étant certain. Des recours types sont donc diffusés et disponibles sur notre site internet.

(SUD Travail, C.E. 30 mai 2001)



## II - Couveuses d'entreprises :

*"Les chômeurs n'ont qu'à créer leurs entreprises"*

Respectant le mot d'ordre énoncé il y a déjà plus de vingt ans par Raymond BARRE, notre gouvernement socialiste, forcément, a pondu en juin 2000, une circulaire sur les "couveuses

d'entreprise". Sous couvert d'aider les exclus et avec la meilleure conscience du monde, la DGEFP y conviait les préfets et les services extérieurs à accepter les prêts de mains d'œuvre, les infractions au SMIC et à la durée de travail sur lesquelles reposent ces savantes constructions. Les futurs créateurs d'entreprise sont ainsi « hébergés », en l'attente d'un avenir radieux sous contrat de travail très précaire avec ces "couveuses" (très proches des plus connues "sociétés de portage") et néanmoins SCOP, association ou ...SARL.

Mais peu importe le respect de la législation du travail du moment, n'est-ce pas, que cela se pratique dans le cadre d'un "partenariat politique (coucou les édiles locaux) institutionnel (bonjour les DD) et opérationnel (on sait pas ce que c'est mais ça fait joli). Tout cela est poliment agréé par cette circulaire en raison de leur heureux "caractère innovant et parfois dérogatoire au droit commun" (le droit commun ? que c'est sale, ça!). D'où nos services sont ainsi conviés à couvrir l'illégalité...En d'autres termes et comme le constatera le Conseil d'Etat pour reconnaître notre intérêt à agir : « les dispositions de la circulaire sont de nature à porter atteinte à l'application du droit du travail à laquelle les inspecteurs du travail doivent veiller ».

On sait ce qu'il en est -et le PARE qui généralise la mise sous tutelle expérimentée sur les Rmistes l'a encore prouvé- on essaye sur les catégories les plus défavorisées, les solutions qui seront très vite imposées à l'ensemble des salariés. Ne serait-ce que pour cela, SUD Travail ne pouvait admettre cette remise en cause du droit du travail et a donc (encore!) saisi la justice.

La D.G.E.F.P. n'ayant très habilement trouvé pour sa défense, d'autres moyens que d'accuser tant le collègue chargé du recours que notre ancienne secrétaire nationale d'avoir fait des faux (fausses délibérations du Conseil National ...), le Conseil d'Etat (sans doute noyauté par d'anciens gauchistes) nous a de nouveau donné raison et a donc annulé la dite circulaire, rappelant sèchement que « l'autorité ministérielle ne saurait légalement autoriser les services déconcentrés de l'Etat à tolérer des dérogations à des règles qui ne relèvent pas de sa compétence »

(SUD Travail c/ ministère de l'emploi C.E. 27 juin 2001)

### III - Refondons le social : L e P A R E

Solidaire des exclus, et ne se limitant pas à la défense des seuls intérêts des agents -titulaires- des services, SUD-Travail ne pouvait rester indifférents au chantier de démolition du social entrepris par le MEDEF. Ni admettre la mise sous tutelle des chômeurs par le biais du PARE, véritable machine à humilier sous les traits d'un "contrat de chômage".

Nous avons donc -les premiers- contestés l'agrément de la convention UNEDIC devant le Conseil d'Etat. La presse en a largement rendu compte et nous nous limiterons à dire que cette juridiction a là montré les limites de son audace. Si le bien fondé de la majorité de nos arguments a été retenue, l'annulation partielle de l'agrément ne nous satisfait pas pleinement, même si, en fin de compte le PARE semble vidé de l'essentiel de son contenu contraignant. Mais il faudra continuer, sur ce terrain comme sur d'autres, à se battre.

(SUD Travail et autres c/ Ministère de l'Emploi, CE 11.07.01)

**Bientôt le référendum et vous n'avez toujours pas fait votre choix ? !** Il est vrai qu'avec toujours plus de syndicats il est difficile de s'y retrouver !!!

Pugnacité et transparence, voilà bien ce qui nous caractérise et une nouvelle fois nous allons vous le prouver :

Voici les arguments qui vous amèneront à voter ou non pour SUD TRAVAIL. Après avoir pesé le (gros) pour et le petit (contre), vous ferez vous même votre choix.

#### Il y a bien 2 mauvaises raisons de ne pas voter SUD TRAVAIL :

-> Tout va bien : les salaires des agents sont trop élevés, les effectifs sont suffisants, les conditions de travail sont excellentes, chacun a droit à la reconnaissance de ses chefs qui d'ailleurs sont nommés selon des critères de mérite incontestables ;

-> Nous avons de bons patrons qui connaissent bien leurs dossiers, qui ne naviguent pas à vue et qui font tout pour le développement d'un service public florissant et de qualité.

#### Mais il y a 18 bonnes raisons de voter SUD TRAVAIL

Nous n'avons pas de camarade ministre, ni rouge ni rose ni vert.

Nous ne croyons pas aux politiques de l'emploi qui précarisent, annualisent, flexibilisent, banalisent l'exclusion.

Nous nous opposons à la transformation de l'inspection du travail en service fourre-tout d'appui et de conseil.

Nous voulons être présent dans les C.H.S, nous voulons des CHS départementaux et pas régionaux, pour faire en sorte que l'administration donne des conditions de travail sûres et décentes.

Nous revendiquons une revalorisation indiciaire immédiate pour les C et les B

Nous croyons que le combat syndical ne s'arrête pas aux portes de nos services ( interprofessionnel, anti-mondialisation, sans papiers, demandeurs d'emplois, PARistes...)

Nous demandons des effectifs supplémentaires dans tous les services pour recevoir les usagers et traiter leurs dossiers dans de bonnes conditions.

Nous demandons le doublement des sections d'inspection et des effectifs en section pour un réel contrôle des employeurs .

Nous sommes hostiles au clientélisme syndical Nous pensons que les agents sont des personnes responsables qui doivent être informées, Nous nous opposons aux comportements des chefaillons, et des harceleurs

Nous ne sommes pas partenaire « sociaux » de la DAGEMO ou du cabinet de la Ministre, juste un syndicat .

35 H : RTT, nous voulons 1100 créations d'emplois et 25 jours de congés en plus : c'est simple et c'est clair.

Nous voulons un véritable contrôle de la formation professionnelle et des mesures emploi. avec les moyens correspondants, ainsi qu'un véritable contrôle de l'utilisation des fonds publics , des contrôles des associations subventionnées.

Nous avons gagné de nombreux recours devant le Conseil d'Etat ( N.B.I., « Couveuses d'entreprises », PARE, Décret AUBRY D 220-6...) nous continuerons, nous ne sommes pas procédurier, c'est l'administration qui viole la loi. Nous nous battons pour une véritable égalité professionnelle des femmes et des hommes Nous demandons une enquête de la Cour des Comptes sur les dépenses informatiques dans nos services .

Nous sommes contre toute prime politique ( ex : N.B.I. et future nouvelle N.B.I.)

Nous aimons tout le monde.